



Démission contractuel - délai

Par **AUDREY L.**, le **06/02/2018** à **13:41**

Bonjour je suis actuellement contractuel dans la fonction publique territoriale. Je souhaite démissionner. J'ai moins de 6 mois d'ancienneté. J'ai un préavis de 8 jours.
Je souhaite savoir s'il s'agit de 8 jours ouvrés ? ouvrables ? calendaires ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **15:43**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
Il s'agit normalement de 8 jours calendaires qui débutent le lendemain de la notification à l'administration de la démission...
Je vous propose [ce dossier](#)...